



## EN CAS DE FUITE

1

### QUE FAIRE EN CAS DE FUITE ? COUPER L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Le premier geste en cas d'une importante fuite d'eau est de couper l'électricité de mon logement pour éviter tout risque, je peux ensuite couper l'eau.

### DÉTECTER ET RÉPARER LA FUITE

J'identifie la provenance de la fuite, puis je répare ou je fais réparer par un professionnel.

2

### PRÉVENIR LES FUITES

Afin de prévenir les fuites, je programme régulièrement la surveillance de mes installations et la relève de mon compteur pour détecter une éventuelle surconsommation inhabituelle.

3

### ET APRÈS ?

S'il s'agit de locaux d'habitation et que la fuite n'est pas due à un appareil ménager, un équipement sanitaire ou de chauffage, je peux solliciter un dégrèvement dans les 30 jours suivant la réception de ma facture auprès du service client.

Sinon, je ne pourrai bénéficier d'aucun dégrèvement. Je pourrai demander un échéancier de paiement de ma facture.

